# Ma participation à l'atelier « Environnement, cadre de vie et insertion urbaine » concernant le stade Louis Nicollin qui a eu lieu le jeudi 16 septembre 2021.

Les réponses apportées à mes questionnements sur la démocratie participative et les impacts négatifs sur notre environnement de ce projet n'ont pas été satisfaisantes envers mes attentes avec des réponses parfois erronées.

#### AVIS DEFAVORABLE POUR LA REALISATION DU PROJET DE STADE DE FOOT SUR PEROLS

Ce n'est pas la création d'un nouveau stade qui est en cause, mais son lieu de réalisation qui n'est pas compatible avec le projet quel que soit son aménagement.

#### Officialisation du stade de foot Nicollin à Pérols, une restriction démocratique :

L'officialisation du STADE NICOLLIN au sud de Montpellier au sein de la ZAC Ode à la Mer, sur la commune de Pérols, semble déjà acquise pour les médias alors que la Commission nationale du débat public a débuté seulement le 30 Aout 2021 et qu'il n'y a pas eu d'enquête publique ?

#### BFM et RMC Sport du 4 01 2021 :

LE NOUVEAU STADE LOUIS-NICOLLIN <u>VA ÊTRE CONSTRUIT À PÉROLS</u>. Le nouveau stade de Montpellier <u>verra le jour à Pérols</u>.

#### FR3 - Francetvinfo et sur les ondes de France Bleu Hérault du 4 01 2021 :

Le nouveau stade de football de Montpellier <u>sera construit ... à Pérols</u>, à l'emplacement prévu initialement pour un centre commercial. Une annonce commune des présidents de la Métropole et du MHSC sur les ondes de France Bleu Hérault

#### Midi Libre du 4 01 2021 :

Football : découvrez où <u>sera bâti</u> le futur stade de football de Montpellier Hérault Le maire de Montpellier Michaël Delafosse et le président du Montpellier Hérault SC Laurent Nicollin ont fait une déclaration commune ce lundi 4 janvier 2021.

C'était une idée de campagne du candidat Michaël Delafosse, c'est désormais <u>une réalité pour le</u> <u>Maire et Président de la Métropole</u>. Le futur stade de football où évolueront les joueurs du MHSC se <u>situera</u> donc en lieu et place d'Ode à la Mer, à Pérols.

Sommes-nous assurés du respect des procédures de démocraties participative prévues par la loi ou promues de manière volontaire par les pouvoirs publics ?

<u>Aucune alternative n'est envisagée à ce jour</u> parce que la fermeture du stade de la Mosson **est déjà décidée** par les acteurs locaux.

- <u>localisations alternatives, écartées par le Maître d'ouvrage</u> : entre les deux autoroutes au sud de Montpellier, sur le site Odysseum.

## N'est-ce pas une concertation qui s'annonce comme un simulacre de démocratie participative citoyenne ?

Pourquoi n'y a-t-il pas eu une étude environnementale préalable à cette décision (risque inondation ou ses conséquences, pollutions anthropiques pour le littoral Palavasien) suivi d'une enquête publique par Montpellier Métropole et dont on ne sait pas si elle aura lieu ?

Logiquement, le compte rendu de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), devrait être joint à l'enquête publique.

Compte tenu du positionnement géographique et des nuisances environnementales qui seraient engagées, est-ce que le projet urbain de 270 hectares supplémentaire au sein de la ZAC Ode à la Mer est-il encore acceptable aujourd'hui? (Développement de nouvelles offres commerciales, de bureaux et création d'un quartier d'habitat mixte (entre 8 000 et 10 000 logements, soit environ 24 000 à 30 000 personnes supplémentaires...).

Notre littoral est l'interface entre la Terre et la Mer, il est très convoité. Le lobbying des entrepreneurs et promoteurs immobiliers ajouté **aux ambitions des pouvoirs locaux**, nous amènent devant des conflits d'usage qui risquent de devenir inextricables.

Il est nécessaire de prendre en compte tous les paramètres terrestres (urbanisation, gestion des déchets, assainissement des eaux, industries, agriculture, les effets du tourisme, impact environnement, infrastructures sur notre cadre de vie et notre santé ...) ainsi qu'un espace « Tampon » nécessaire au regard des risques naturels et la protection des écosystèmes marins.

Aujourd'hui on ne peut plus ignorer les Impacts du changement climatique du littoral et du milieu marin.

Une densité de population sur les côtes actuellement 2,5 fois plus élevée que la moyenne nationale, avec une tendance d'évolution prévue à la hausse.

Avec l'élévation du niveau marin, nos zones côtières sont soumises à un phénomène d'érosion. D'ailleurs aucune région côtière française n'est épargnée par le phénomène de recul du trait de côte.

Les prévisions de la valeur de l'élévation du niveau marin pourraient s'avérer supérieure aux prévisions actuelles car la fonte du Groenland et de l'Antarctique serait sous-estimée.

L'artificialisation des sols est la conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, elle est aujourd'hui l'une des premières causes du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

#### Ne serait-il pas impératif de tenir compte des recommandations suivantes :

#### Rapport ADEME Septembre 2020.

« Le bassin méditerranéen **est l'une des régions au monde les plus sensibles aux changements climatiques et globaux en cours**, selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (5ème rapport d'évaluation). Acidification des mers, précipitations plus irrégulières, sécheresses accrues, salinisation des sols, érosion du littoral, sont autant d'aléas climatiques en cours ou à venir auxquels doivent faire face les différents acteurs de la société ».

**Alexandre Brun** est géographe et urbaniste, maître de conférences HDR à l'Université Paul Valéry Montpellier 3, membre permanent du LAGAM (Laboratoire de géographie et d'aménagement de Montpellier) et membre associé du groupe de recherche ARIAction...:

Il y a sur le littoral du Languedoc « **une responsabilité historique de l'Etat** de construire des centaines de milliers de logements, de ports, de commerces, d'infrastructures, d'équipements publics dans des zones qui se trouvaient être fragiles, basses et sableuses ».

#### Information du Préfet du Languedoc Roussillon : Le danger de la mer qui monte

« Il va falloir reculer de 500 mètres", disait fin 2013 le préfet de région à l'époque, Pierre de Bousquet. Seule une démarche radicale pouvait à ses yeux sauver la région d'une catastrophe : « Ça coûtera moins cher de reculer. Une crue centennale, ce sont des milliards de ruines. On ne gagnera pas toujours contre la mer. Il vaut mieux quelques reculs stratégiques, aider à relocaliser les activités ».

## Le Préfet de la région Occitanie à Mesdames et Messieurs les Préfets de département le 23 Octobre 2018 :

Notre région est la plus attractive de France. Un million d'habitants sont attendus d'ici 2040. En 10 ans, la tache urbaine a augmenté de 14,5%. Une surface de 730m2 en moyenne a été artificialisée pour chaque habitant supplémentaire en Occitanie. Un tel ratio est insoutenable à long terme au regard des prévisions démographiques.

Courrier du Préfet de Région Occitanie du 23 10 2018 (à l'attention des Préfets de département) : « Notre Région est la plus attractive de France. Un million d'habitants sont attendus d'ici 2040. En 10 ans, la tache urbaine a augmenté de 14,5%. Une surface de 730m2 en moyenne a été artificialisée pour chaque habitant supplémentaire en Occitanie. Un tel ratio est insoutenable à long terme au regard des prévisions démographiques ».

**Courrier du Préfet de l'Hérault du 16 10 2020** (à l'attention des Maires et Présidents des intercommunalités) :

« Nul n'ignore que notre département, situé entre contreforts des Cévennes et Méditerranée, est **régulièrement frappé par des évènements climatiques majeurs** autant qu'il est régulièrement en proie aux flammes en période estivale.

L'histoire nous a enseigné que des décisions d'urbanisme ont parfois conduit à l'installation de constructions dans des zones à risque alors que la culture du risque en France veut que nous n'exposions pas les personnes et les biens à ces risques majeurs... Les indemnisations versées par ce dispositif pour les inondations s'élèvent à 674 millions d'€ de 1982 à 2016, soit une moyenne de 31 millions d'€ par an ».

#### Toujours plus de contraintes environnementales et de pollutions pour le sud de la Métropole :

On constate la concentration des pollutions vers le sud de Montpellier Métropole et de la Commune de Lattes en particulier suite aux mauvaises prévisions et évaluations des besoins afin de répondre aux exigences de notre territoire. Il s'agit d'un manque de vision et une gestion non transparente par Montpellier / District / Agglomération / Métropole.

En plus des nuisances dues aux activités de l'aéroport de Fréjorgues, les territoires de Montpellier sud, Lattes, Pérols, Palavas sont positionnées entre ou à proximité :

- -des pollutions atmosphériques, liée aux rejets polluants des voitures ;
- -des nuisances sonores par les deux autoroutes et la ligne LVG au nord de Lattes ;
- -l'amplification du risque des inondation pour la ville de Lattes Centre qui est bâtie dans le delta du Lez/Lironde, soit dans le bassin récepteur et au cœur du secteur d'expansion des crues. Malgré la consolidation des berges du Lez contre une rupture de digue et la dérivation d'une partie des eaux du Lez par le chenal de la Lironde, si l'on additionne : le développement intensif de l'urbanisation de Montpellier sud avenue de la mer vers Palavas, l'importance des surfaces bâties et des activités commerciales, auxquels s'ajoutent les ouvrages de la « LGV et doublement de AUTOROUTE A9 ») avec tous les obstacles et les surfaces imperméabilisées qu'ils entraînent, les risques environnementaux demeurent très importants (débordement de cours d'eau, les ruissellements, l'élévation de la nappe phréatique, la concomitance d'une crue du Lez en amont avec l'élévation du niveau marin en aval).

Rapport Philippe QUEVREMONT de Juillet 2006 : « L'habitat existant doit être adapté au niveau élevé des risques ».

Ce projet réalisé (la mise en place d'un déversoir de sécurité, des merlons le long du chenal de crue et le renforcement des digues existantes), la ville de Lattes ne sera encore protégée que jusqu'à des événements naturels d'occurrence moyenne, inférieurs à la crue centennale (crue centennale estimée à 900 m3/s au droit du pont de l'A9). L'objectif à moyen terme doit être d'atteindre cette protection minimale »

RAPPORT DE SYNTHESE DE LA CONFERENCE SCIENTIFIQUE de L'IGE (2007): Avis de la conférence scientifique sur l'estimation du débit centennal du Lez à Montpellier sur les trois points soumis par l'IGE (Inspection Générale de l'Environnement) de Septembre 2007 afin de confirmer l'étude de Philippe QUEVREMONT, elle conclue:

« Les experts s'accordent à dire qu'il n'est pas possible, dans l'état actuel des connaissances du bassin à partir des études disponibles, de fournir des éléments scientifiques fiables et suffisants pour quantifier le risque de concomitance entre les deux pointes de crues (non prise en compte de la concomitance des apports du Verdanson) ».

Dans ces conditions, la conférence n'est pas conclusive sur le débit aval du Lez à l'A9

A noter l'absence d'une étude globale du bassin du Lez de sa source à son exutoire en mer et des étangs Palavasiens sur les inondations avec la concomitance d'une crue du Lez en amont avec une élévation du niveau marin et des étangs en aval.

Je considère, comme une imposture de dire que Lattes Centre est totalement protégée pour une crue du Lez à 1 200m3, voire 1 500m3 comme annoncé. Avec les constructions en amont et au sud de Montpellier, l'ensemble des surfaces déjà bâties de Port Marianne, celles en cours et à venir, ce sont des centaines d'hectares qui ont été artificialisés, ceux-ci augmentent le ruissellement et deviennent partiellement des accélérateurs de crues ;

-des pollutions émises par l'ancienne décharge de déchets du Thôt (les pollutions du sol, du sous-sol, de l'air sont toujours présentes). A noter l'absence de suivi de site et une participation citoyenne oubliée malgré une demande au Préfet de l'Hérault et plusieurs relances par dix associations environnementales (en attente d'une réponse de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement-Unité Départementale de l'Hérault);

-Le mauvais fonctionnement de la station d'épuration Maera malgré son coût extrêmement important engagé pour sa réalisation avec son émissaire situé à 11 km en mer et à 20 km à partir de la station, n'a jamais répondu aux objectifs fixés par l'Agglomération. Elle pollue en permanence la mer et le Lez après de fortes pluies et rejette des odeurs pestilentielles de sulfure d'hydrogène (H2S). Elle n'a jamais été réactualisée en fonction des besoins et Montpellier Métropole a fait connecter des villes « même hors Métropole » alors qu'elle avait la connaissance que la station MAERA n'était pas en capacité à répondre aux besoins dans des conditions acceptables. Comme un malheur n'arrive jamais seul, il est prévu une extension de cette station malgré l'opposition d'une très large majorité d'habitants de LATTES et de nombreuses associations environnementales ;

-L'usine de Tri Mécanique Méthanisation Amétyst (odeurs, mouches...), située à Garosud, à quelques centaines de mètres de la commune de Lattes. Elle avait fait l'objet de très nombreuses critiques par les riverains, les associations environnementales qui avaient alerté les collectivités locales sur les problématiques à venir de cette usine de Tri Mécano Biologique lors de l'enquête publique. Des milliers de signatures citoyennes avaient été émises avec des avis défavorables à sa réalisation. Quelques mois et années après sa mise en service, plusieurs rapports de la Cour Régionale des Comptes sont accablants sur le traitement des déchets de l'usine de méthanisation « AMETYST » et de sa gestion par l'Agglomération/Métropole de Montpellier.

#### **Constat final**

On peut légitiment se poser la question sur le bienfondé du CNDP puisqu'elle n'a qu'un rôle organisationnel et d'arbritre du bon déroulement des débats entre le Maitre d'œuvre et les populations alors que toutes les recommandations citoyennes n'ont aucun impact sur la réalisation ou non de ce projet.

Un des objectifs de la décentralisation de 1981 était de rapprocher les élus (des gouvernances) avec les citoyens et c'est l'inverse qui s'est produit. Son millefeuille administratif nous coûte plus qu'il nous rapporte, elle permet une dilution des responsabilités et une superposition nuisible des sphères de décision avec l'empilage des administrations.

#### Après chaque catastrophe, on s'interroge sur les responsabilités des décideurs :

Les catastrophes naturelles, dont les intempéries et inondations représenteraient 16% des coûts des assurances. Si la politique de prévention continue avec la même indifférence aux dangers, le changement climatique pourrait devenir le premier poste de dépenses des assurances et passer à 30% ou 35%, voire davantage. Depuis la fin des années 80, le coût annuel des catastrophes climatiques a triplé en France. Et l'accélération du changement climatique pourrait entraîner une multiplication par cinq de cette facture dans certains départements.

#### **MORALITE:**

ON NE NOUS CACHE PLUS QUE L'ON VA NOUS IMPOSER LE STADE NICOLLIN A PEROLS Midi Libre du 6 10 2021 stade <u>Nicollin</u>

Urbanisme, Ligue 1, Lattes

Publié le 06/10/2021 à 07:51, mis à jour à 10:02

Plus que dix jours pour donner votre avis sur le futur stade Louis-Nicollin. Qu'en ressortir ? Des inquiétudes et des attentes mais, pour l'heure, pas de grande hostilité manifeste.

Ce n'est un secret pour personne, le stade Louis-Nicollin est sur les rails. Et ce n'est pas la concertation préalable qui changera quelque chose. De concertation d'ailleurs, il n'y en a guère. Parlons plutôt, en ce qui concerne la réunion publique et les quatre "ateliers" qui ont suivi, de réunions d'information.

## L'adaptation au changement climatique doit être une réalité pour l'aménagement de notre territoire.

Les impacts du réchauffement climatique sont insuffisamment pris en compte par l'Etat et les territoires. Les Collectivités Locales doivent mieux se préparer aux désastres qui se multiplient. « Les deux-tiers de la population française sont déjà fortement ou très fortement exposés aux risques climatiques qui nous soumet à des épisodes pluvieux ou de sécheresses qui deviennent progressivement plus intenses et plus fréquents ».

Cette responsabilité citoyenne est sous la gouvernance de l'Etat et des collectivités locales.

Si l'intensité des inondations est imprévisible, leurs dégâts engagent la responsabilité des hommes.

Jacky Chanton 10, rue des Vignes 34970 Lattes

Secrétaire du CIDES-34 (Collectif de 8 associations environnementales indépendantes)

Tél: 06 52 69 84 30